



Décision de radiation caf

Par **Sassou1992**, le **24/12/2018** à **02:54**

Bonjour,

J'ai été radié du Rsa pendant mon service civique alors que je n'étais même pas au courant. L'adresse à laquelle allaient les courriers n'était pas la bonne. C'est pour cela que je n'ai pas pu répondre au courrier qui m'ont été adressé. Mon service civique s'étant fini en juillet et les déclarations étant tout les 3 mois je n'aurai perçu mes indemnités que à partir du mois de novembre. Cela m'a fait perdre 4 mois d'indemnisation car ne sachant pas que j'étais radié je ne me suis pas réinscrite. Je suis dans une situation financière très compliqué à cause de cette histoire. Pourtant à plusieurs reprises je les ai sollicité pour savoir pourquoi je n'avais rien reçu. Le problème est que ma radiation date de mai mais ne le sachant pas je n'ai pas pu contester dans le délai de 2 mois réglementaire. Y a-t-il possibilité de demander le rétablissement de mes droits au prorata depuis la fin de mon service civique même si les délais sont passés (pour raison que je n'ai jamais reçu les courriers)? Merci

Par **chatoon**, le **25/12/2018** à **14:08**

Bonjour,

Pourquoi la CAF vous adressait-elle les courriers à une mauvaise adresse ?

La mauvaise adresse correspondait-elle, au moment de leurs envois, à la dernière adresse que vous aviez déclarée ?

Par **Sassou1992**, le **25/12/2018** à **17:21**

J'ai dû demander suite à un incendie à mon domicile. J'ai envoyé un courrier simple mais il n'a pas été traité.

Par **chatoon**, le **25/12/2018** à **17:29**

Dans ce cas, il vous sera difficile de prouver que vous aviez fait la déclaration en temps utile, même en produisant au juge une copie de votre lettre simple. Toutefois, si vous avez

conserver une copie de votre courrier, le juge peut retenir cette preuve comme justifiant de la faute de la CAF.

Si le juge retient la faute de la CAF, vous pourrez obtenir un dédommagement correspondant à vos pertes, outre le préjudice moral éventuel.